



Accueil Mairie La Gazette de Doissat Arrêtés du Préfet Débroussaillage Adressage Restauration Tableau Eglise St Hilaire Com/Com Assainissement SPANC / SPAC SIAEP SUD PERIGORD Informations Importantes Photos Inauguration du Bourg Agenda Carte Cadastre Contactez-nous



*Bienvenue à*  
**DOISSAT**  
www.doissat.fr

# Le site officiel de la commune

Retrouvez sur le site [www.doissat.fr](http://www.doissat.fr), classés sous diverses rubriques, des documents (arrêtés, cerfa, etc.), des rapports détaillés, des comptes rendus et des informations importantes qui sont bien trop lourds pour être repris dans La Gazette (version papier ou pdf).

**Doissat**  
Le Bourg  
24170 Doissat  
mairie.doissat@free.fr  
05 53 30 20 83  
05 53 30 31 95  
Nombre d'habitants : 131

**Numéros d'urgence**  
(24/24h) Appel gratuit

**Lettre d'information et alertes**  
Je m'inscris

**Horaires d'ouverture Mairie**  
Le Mercredi : de 09h30 à 12h00  
Le Vendredi : de 09h30 à 12h00

## ***Demande d'indemnisation au titre de catastrophe naturelle concernant le phénomène sécheresse/réhydratation des sols de l'année 2019***

*Si vous avez été touché en 2019 par un sinistre dont l'origine est le phénomène de la sécheresse et/ou de la réhydratation des sols,*

*Vous pouvez faire une demande écrite d'indemnisation au titre de catastrophe naturelle auprès de la mairie **au plus tard le 31 janvier 2020** en y joignant impérativement une copie de votre déclaration de sinistre faite en son temps à votre assureur.*

*Les demandes seront ensuite transmises au service interministériel de défense et de protection civile (sidpc) et instruites au cours du premier semestre 2020 par le ministère de l'intérieur.*

## Inauguration du Bourg après travaux 27 & 28 septembre 2019





## Cérémonie Commémoration du 11 novembre 2019



## Quizz Pères Noël. Qui se cache derrière ?



## *Repas estival du 28 juillet 2019*



# LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent

## EMBALLAGES & PAPIERS



## VERRE



## CARTONS



## COMPOST



## Déchèterie ou ressourcerie



## DÉCHÈTERIE ET RESSOURCERIE

Uniquement en déchèterie

## VÊTEMENTS



**UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?**

Consultez le site:  
[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)  
 ou utilisez l'application gratuite  
 « guide du tri » de CITEO

Contact SMD3 : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)  
 service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr



## QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public des déchets.

Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.

## AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

Seules les ordures ménagères seront payantes (sacs noirs)

Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations

La TEOM sera supprimée

## POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

- Pour :
- Répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015
  - Réduire la quantité de déchets enfouis
  - Encourager à mieux trier les déchets
  - Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
  - Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

## QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement et le développement de nouvelles filières de recyclage.

## COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

La redevance incitative se compose :

D'une part fixe : un abonnement annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité ...) + un forfait de base qui comprend le nombre de levées de bacs ou d'ouverture des bornes de dépôts.

Et d'une part variable : pour l'enlèvement des déchets au-delà du forfait.



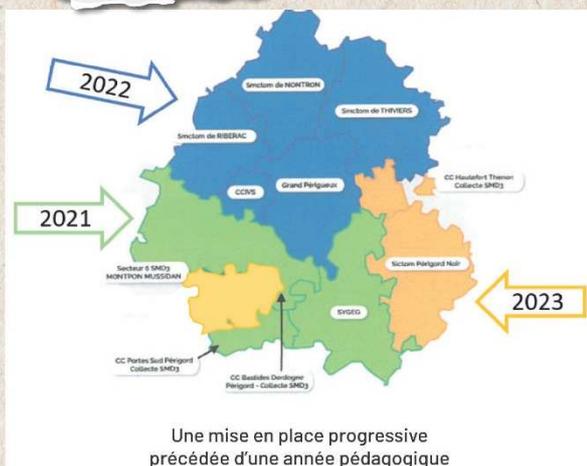
**SMD3**  
Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

### LE CONTENU D'UN SAC NOIR PÉRIGOURDIN EN 2017



## À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

La mise en place de la redevance incitative se fait progressivement sur tout le département de la Dordogne. Le déploiement est programmé en 3 temps : 1<sup>er</sup> janvier 2021, 1<sup>er</sup> janvier 2022, 1<sup>er</sup> janvier 2023



## L'ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

### POUR LES USAGERS

#### ÉTAPE 1 : L'IDENTIFICATION

Chaque usager doit être connu du SMD3. Des enquêteurs de terrain récoltent certaines informations telles que l'identité, l'adresse, le nombre de personnes dans le foyer...

Chaque usager enregistré dans la base de données est doté d'un badge pour la collecte en point d'apport volontaire qui lui permet également d'accéder en déchèterie.

#### ÉTAPE 2 : LA COLLECTE

**Collecte en apport volontaire** : en passant son badge devant un lecteur positionné sur le conteneur, l'usager ouvre le tambour pour y déposer son sac d'ordures ménagères. L'ouverture est alors transmise et enregistrée sur sa fiche.

#### ÉTAPE 3 : LA FACTURATION

L'usager reçoit à son domicile une facturation correspondant à la part fixe (abonnement + forfait) et à la part variable éventuelle. Le paiement se fait auprès du trésor public qui collecte les fonds pour le SMD3 ou la collectivité en charge de la collecte sur la commune.

L'objectif est celui d'une transition en douceur entre les deux modes de facturation. Une facture pédagogique sera adressée à l'issue des 6 premiers mois de fonctionnement du nouveau système afin d'indiquer aux usagers le montant qu'ils auraient payé et leur permettre d'adapter éventuellement leurs comportements pour maîtriser leur facture. Durant cette période, la TEOM sera toujours en vigueur.





Exemple d'une station complète de bornes aériennes permettant le dépôt de 4 flux de déchets : les ordures ménagères, les recyclables (en vrac), le carton, et le verre.

### LA GRILLE TARIFAIRE PROVISOIRE

Les tarifs définitifs seront votés fin décembre 2020 à l'issue de l'année pédagogique. voici une estimation pour les foyers les plus présents sur le territoire.

	COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	
	24 Ouvertures	48 Ouvertures
ABONNEMENT	Entre 80 € et 100 €	Entre 80 € et 100 €
FORFAIT	Entre 65 € et 80 €	Entre 130 € et 150 €
TOTAL PAR AN	Entre 145 € et 180 €	Entre 210 € et 250 €
PART VARIABLE	1 ouverture supplémentaire = entre 3 € et 4 €	

UN NOUVEAU SERVICE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le SMD3 a créé un service entièrement dédié aux relations aux usagers.



Le centre d'appels est votre interlocuteur privilégié pour :

- Signaler les changements (déménagements, personnes composant le foyer...)
- Signaler un matériel défectueux (bacs détériorés, badges défectueux...)
- Obtenir des explications relatives à la facturation, à la réduction des déchets ...
- Répondre à toutes les questions pratiques



**SERVICE RELATIONS USAGERS :**  
 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé) / service.usagers@smd3.fr  
 www.smd3.fr



## ***Inscription sur les listes électorales, au plus tard le 7 février 2020 pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020***

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

### **Liste électorale d'une mairie**

#### **Qui peut être électeur ?**

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.

#### **Rappel :**

- Les Français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans,
- Les Français obtenant la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales,
- Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

#### **Où s'inscrire ?**

##### **Vous vivez en France**

Vous pouvez vous inscrire :

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- Soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

##### **Vous vivez à l'étranger mais souhaitez voter en France**

À partir de 2019, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune :

- Où est situé votre domicile,
- Où vous résidez au moins 6 mois par an,
- Où vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation ou cotisations foncière des entreprises ou taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- Où se situe depuis au moins 2 ans la société soumise aux impôts locaux et dont vous êtes le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans.

*Suite page 9*

Si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France, vous pouvez également vous inscrire sur la liste électorale de l'une de ces communes :

- Votre commune de naissance ou la commune de naissance d'un de vos ascendants,
- La commune de votre dernier domicile,
- La commune de votre dernière résidence, à la condition que celle-ci ait été d'au moins 6 mois,
- La commune où a été inscrit sur la liste électorale votre époux(se) ou l'un de vos parents (jusqu'au 4e degré).

### À savoir

Votre inscription sur la liste électorale de la mairie supprimera automatiquement votre éventuelle précédente inscription sur une liste électorale consulaire.

### Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Pour pouvoir voter pour les élections municipales du 15 et mars 2020, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 07 février 2020.

### Comment s'inscrire ?

#### En ligne

Il faut utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

#### Demande d'inscription sur les listes électorales

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

#### Accéder au service en ligne

<https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectoriale/demarche>  
Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Retour en image – Samedi 14 décembre 2019 – Noël (après-midi)



*Retour en images - Samedi 14 décembre 2020 - Repas de NOEL*



## Conseil Municipal du 06 juillet 2019

Ouverture de la séance à 17h15

**Secrétaire de Séance :** Francine MAURY

**Présents :** Christian BOISSY, Francine MAURY, Jean-Marie GILET, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Jean-Pierre MORETTI, Michel DUMAS, Francis RINGENBACH, Stéphane LACOSTE

Mr Le Maire demande au Conseil de bien vouloir mettre à l'ordre du jour la délibération concernant « défense incendie du Coustalier ».

À l'unanimité, le Conseil accepte.

### **ORDRE DU JOUR**

- Délibération. Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire. 40 sièges à ce jour pour passer à 42 sièges en 2020.  
Passage au vote, vote à l'unanimité
- Délibération. Adressage « noms des voies, impasses, ruelles ». Se renseigner auprès de divers fournisseurs pour la signalisation.  
Passage au vote, vote à l'unanimité
- Délibération. « Défense Incendie ». Suite à une demande de permis de construire déposée en Mairie par Mr et Mme RINGENBACH. Vue la situation, une bouche à incendie serait nécessaire car le dossier a été suspendu à cause de ce manque (nous vous informons que c'est la commune qui a la compétence de la défense incendie). La SOGEDO nous a donné un montant approximatif de 2.300 euros TTC pour cette installation. Prévision 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour cette réalisation.  
Passage au vote, Francis RINGENBACH impliqué s'étant retiré. Vote à l'unanimité.

(La réserve incendie à côté de la Mairie est à nouveau opérationnelle à la suite de l'intervention gracieuse de Mr CHAUD)

- Délibération. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2018. Dossier consultable en Mairie ainsi que le site Internet de la commune doissat.fr.  
Passage au vote, 1 abstention, 9 pour.
- Réception travaux du Bourg le 5 juillet 2019. Quelques petites finitions à terminer avant de pouvoir demander les subventions.
- Réactualisation du devis de Mr CONSTANTIN (chemin pédestre sous le cimetière).  
850 m de longueur X 3,90 € HT = 3.315 € en largeur 1,50 m  
850 m de longueur X 5,00 € HT = 4.250 € en largeur 2,50 m.  
Passage au vote, 1 abstention, 9 pour une largeur de 2,50 m.

### **DIVERS**

- Après réflexions, les jardinières devant la Mairie ne seront pas adaptées (déclinaison trop forte), préférence pour des poteaux amovibles (facilité d'accès vers la Mairie).

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 14 septembre 2019 à 17h00.**

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 04 septembre 2019 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

## Conseil Municipal du 14 septembre 2019

Ouverture de la séance à 17h05

**Secrétaire de Séance** : Francine MAURY

**Présents** : Christian BOISSY, Francine MAURY, Jean-Marie GILET, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Jean-Pierre MORETTI, Michel DUMAS, Francis RINGENBACH, Stéphane LACOSTE

Mr Le Maire demande au Conseil de bien vouloir mettre à l'ordre du jour la délibération suivante.

### **ORDRE DU JOUR**

- Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante (Indemnité que l'on doit verser à Mme Florence SALOUD, Trésorière de BELVES).  
Passage au vote, vote à l'unanimité
- Prise de la compétence création, aménagement et entretien des pistes de défense des forêts contre l'incendie par la ComCom à partir de 2020, celle-ci devant adhérente du Syndicat nommé : SMO-DFCI24.  
Deux délégués ont été désignés :  
Titulaire : M. Joel LECORRE  
Suppléant : M. Jean Marie GILET  
Passage au vote, vote à l'unanimité
- Inauguration Aménagement du Bourg fixée au 27 septembre à 18h00 et suivie d'un apéritif dinatoire pris chez Carrefour Market SIORAC.
- A la demande de la DDT, une borne incendie sera installée au COUSTALIER suite à une demande de permis de construire.  
Devis SOGEDO :  
Poteau Incendie = 3.000 € H.T.  
Borne Incendie = 2.539 € H.T.  
Prévoir au Budget cette installation  
Passage au vote, vote à l'unanimité pour la Borne Incendie.
- Devis Panneaux Adressage  
Pour rappel : 75 Plaques pour le nom des voies et 85 Plaques pour le numéro des bâtis, en aluminium appelée « Alu-Dibond » ou « Alupanel » d'une épaisseur de 3 mn, au choix fond vert ou bordeaux avec lettres blanches.  
Devis Ets BORDE à CARVES = 4.724 € H.T.  
Devis ALEC (Lacroix Signalisation) = 2.758 € H.T.  
Passage au vote, vote à l'unanimité pour ALEC, la couleur choisie étant le bordeaux.
- Nouvelle bonification indiciaire (Secrétaire de Mairie), par arrêté du Maire, qui va apporter 15 points de plus pour sa retraite et une sensible augmentation de son salaire.  
Passage au vote, M. Stéphane LACOSTE (époux de la Secrétaire) s'étant retiré, vote à l'unanimité.
- Décoration de Noël (Église et Mairie).  
Chez « DECOLUM », à la suite d'une demande devis, celui-ci n'a pas été retenu car trop excessif compte tenu des prix du marché. Se renseigner auprès de « BRICONAUTES » ou autres.

*Suite page 15*

**DIVERS**

- Défibrillateur. À ce jour sans suite.
- Concession de M. Jean Luc BESSON. Démarche à faire pour mettre la concession en « État d'abandon » pour cause de changement de choix funéraire.
- Sujet à débattre concernant l'éclairage public du Bourg. M. Le Maire veut rencontrer les habitants du Bourg avant toute modification. Réflexion à ce jour.

-----

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 19 octobre 2019 à 17h00.**  
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 09 octobre 2019 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

***Conseil Municipal du 19 octobre 2019***

Ouverture de la séance à 17h05

**Secrétaire de Séance** : Francine MAURY

**Présents** : Christian BOISSY, Francine MAURY, Jean-Marie GILET, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Jean-Pierre MORETTI, Michel DUMAS, Stéphane LACOSTE

**Excusé** : Francis RINGENBACH donne pouvoir à Robert DAURIAT

Mr Le Maire nous informe qu'il met à l'ordre du jour un nouveau devis de SOGEDO (cause différence de prix du devis précédent).

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération : Rapport d'activité 2018 de la ComCom. Ce dossier est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune.  
Passage au vote, 2 abstentions, 8 Pour
- Délibération : Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Ce dossier est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.  
Passage au vote, 1 abstention, 9 Pour
- Syndicat mixte départemental de gestion des déchets de la Dordogne (SMD3). Prochainement : nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères.  
Deux emplacements sont prévus, l'un à La Garenne, l'autre au Pont de l'Estang.  
À savoir : le nouveau conteneur aura une capacité de cinq actuels.  
Le 30 octobre 2019, en mairie, visite d'un technicien accompagné de son sous-chef pour nous donner des informations complémentaires au sujet de la nouvelle installation/organisation du SMD3. Un courrier serait en cours de distribution par eux dans les boîtes aux lettres, celui-ci contenant un formulaire à retourner/déposer en mairie ou à compléter en ligne sur leur site [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr).

*Suite page 16*

- Fête de Noël : La date est fixée au samedi 14 décembre 2019. Bruno Lallier (Président du Comité des Fêtes) nous fait part du déroulement de la fête pour l'après-midi (Projection d'un film + arrivée du Père Noël avec ses cadeaux suivi d'un goûter).  
Le soir, comme chaque année, un repas de Noël sera offert par la mairie (voir choix définitif du traiteur à la prochaine réunion du conseil).
- Devis SOGEDO (borne incendie du COUSTALIER)  
Borne Incendie = 2.539,00 € HT, montant qui avait été voté au précédent Conseil mais lorsque nous avons reçu le devis définitif, nous nous sommes aperçus qu'il y avait eu une augmentation du montant à 2.638,43 € H.T. (la dimension n'étant pas correcte)

### **DIVERS**

- Nouveau référent : M. le Chef DESPRES, gendarme de Belvès, s'occupe des affaires de « violence familiale »

-----

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 30 novembre 2019 à 17h00.**

Le Conseil sera suivi d'une réunion d'accueil des nouveaux arrivants

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 22 novembre 2019 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

## ***Conseil Municipal du 30 novembre 2019***

Ouverture de la séance à 17h05

**Secrétaire de Séance** : Francine MAURY

**Présents** : Christian BOISSY, Francine MAURY, Jean-Marie GILET, Robert DAURIAT, Francis RINGENBACH, Alain WINGDICH, Jean-Pierre MORETTI, Michel DUMAS, Stéphane LACOSTE

**Excusé** : Bruno LALLIER donne pouvoir à Jean-Marie GILET

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir mettre à l'ordre du jour une délibération.

### **ORDRE DU JOUR**

- Délibération autorisant Mr Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.  
Passage au vote, vote à l'unanimité
- Élections Municipales du 15 mars et 22 mars 2020. Modalités de remonter des résultats, déploiement et mise en œuvre de l'application EIREL (envoi informatisé des résultats électoraux).  
Report en attente de l'obligation
- Défibrillateur. Sera obligatoire en 2021 car nous relevons de la catégorie 4 (en dessous de 300 personnes). Le Conseil décide de se renseigner et éventuellement un achat se fera courant 2020.

*Suite page 17*

- Recensement 2020. Agent et coordonnatrice – Mme Katy WALLER.  
L'État finance un montant de 239,00 euros, son salaire brut étant de 730,00 euros.
- Repas de Noël – Traiteur choisi : Mr BOUNICHOU (ST CYPRIEN)  
Menu :  
Apéritif fait par nos soins  
Velouté aux Cèpes / Pavé de Sandre sauce champagne, flan carotte + courgette / Trou normand / Filet de Bœuf sauce Périgueux, gratin dauphinois, fagot haricots verts / Salade + fromage / Crumble fraise rubarbe  
Tarif 26 euros moins 3 euros participation du Comité des Fêtes = reste à charge de la commune 23 euros.
- Adressage. Projet de l'arrêté, pose des plaques de dénomination des voies début 2020. A compter du 01 avril 2020, distribution des numéros et des nouvelles adresses de bâtis et propagation des données dans les systèmes.
- Maison des Services de Belvès. Celle-ci a été classée « Maison de France » où les habitants pourront trouver les services voulus.

-----  
Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 11 janvier 2020 à 17h00.**  
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 03 janvier 2020 matin  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.



## APARD - Comité des Fêtes

Tous les membres de l'équipe du Comité des Fêtes de Doissat vous souhaite du fond du cœur

« **Meilleurs Voeux!** - ein gutes neues Jahr! - e glëckliches nïes! - happy new year! - gelukkig Nieuwjaar! - felice anno nuovo! - akemashite omedetô! - gelukkig Nieuwjaar! - feliz año nuevo! - bon lanné! - bone-érez ané! - pace e salute! - bloavezh mat! - urte berri on! - sana saiida! »

Pour l'association, 2020 sera probablement l'année d'un nouveau souffle avec le renouvellement annoncé d'ici fin juin 2020 de son bureau et de ses membres les plus actifs dont certain(e)s désirent « passer la main ».

Nous cherchons donc dès à présent à mettre en place une nouvelle équipe avec Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire, membres actifs, etc.

N'hésitez pas à nous contacter ou postuler lors d'une prochaine réunion ou activité !

Bruno Lallier & Jean Marie Gilet  
Président & Vice-Président



Bonne  
année!

Au pays des merveilles, je commande l'année  
L'année, l'année nouvelle que j'aimerais souhaiter  
À ceux qui, sur la Terre, n'ont jamais vu la paix  
Qui rêvent d'une aurore où déposer leur faix.

Au pays des merveilles je demande la joie  
Pour ceux à qui la vie n'a pas donné le choix,  
Pour ceux dont la souffrance a éteint le regard,  
Pour tous ceux qui s'enfuient dans le train du brouillard.

Au pays des merveilles j'entends des cris d'enfants  
Qui ne connaissent pas, de la vie, les tourments  
Que l'on aime pour eux, sans esprit de retour  
Des enfants épanouis au jardin de l'amour.

Bonne année à vous tous au pays des merveilles,  
Et que vos mains tendues appellent le soleil :  
Dans le fond des cachots, certains ont vu l'espoir  
Venir sans s'annoncer, les chercher dans le noir !

**Michèle Corti (2012)**

Que cette année nouvelle  
Soit pour vous un poème  
Un livre magnifique  
Aux mots de diadème  
Un morceau de musique  
Un tableau de Sisley.

Que cette année prochaine  
Ressemble à une fleur  
Un arc-en-ciel tendu  
Aux dessus de nos peurs  
Une cascade nue  
Un lever de soleil.

Que cette année encore  
Vous offre la beauté  
D'horizon infini  
Dans vos bras refermés  
De voyages, d'amis  
D'introuvables trésors.

Que cette année enfin  
Vous apporte la paix  
Une santé de fer  
Dans un moral d'acier  
Le bonheur, la lumière  
La liberté, toujours.

**Céline Desliens (2016)**

## Commune de Doissat à votre service

Mairie de Doissat  
Le Bourg  
24170 DOISSAT

Tel. 05 53 30 20 83  
Fax. 05 53 30 31 95  
email : [mairie.doissat@free.fr](mailto:mairie.doissat@free.fr)

Permanence : Mercredi et Vendredi matin de 09h30 à 12h00

Site Internet : [www.doissat.fr](http://www.doissat.fr)

Vous pourrez y retrouver en temps réel sans attendre la publication papier de la Gazette

- Tous les Conseils Municipaux
- Toutes les Gazettes de Doissat
- Informations importantes
- L'Agenda des activités et des manifestations
- Des informations sur la commune

Abonnez-vous à La Gazette Numérique de Doissat et à la Newsletter d'informations de votre commune, en adressant simplement un email à l'adresse de la mairie [mairie.doissat@free.fr](mailto:mairie.doissat@free.fr) avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »

Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat.

\*\* Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse email en dehors de la commune.



<https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/belves>

<https://www.ccdordogne-bessedes.fr/la-maison-des-services-au-public-de-belves/>



### DÉPÔT POUBELLES



**ENCOMBRANTS INTERDITS,  
VOUS ÊTES PRIÉS DE LES  
AMENER À LA DÉCHETTERIE**

Ou passage chez vous pour le ramassage de vos encombrants sur demande en prenant rendez-vous aux numéros suivants :

Tel. 05 53 73 03 00

Et

Tel. 06 30 67 72 87

#### ERDF

Dépannage client particulier

Tel. 09 726 750 24

Accueil Raccordement particulier

Tel. 0 969 321 867 puis choix 1

#### SOGEDO

Service Client

Tel. 0 53 29 01 39

Dépannage hors heures bureau

Tel. 05 53 30 21 98